

Conférence de l'océan Indien occidental sur l'Abus de Drogues et de Stupéfiants

"Promouvoir la coopération régionale pour améliorer une réponse stratégique"

Sir Harilal Vaghjee Hall, 26 au 28 avril 2023

Stratégie régionale de l'océan Indien occidental pour relever les défis de la drogue et de l'abus de substances illicites

DOCUMENT DE TRAVAIL

1. INTRODUCTION

Les États de l'océan Indien occidental se trouvent face à un défi majeur, celui de l'abus de drogues et de substances, car ils connaissent une augmentation de la consommation et du trafic de drogues, ainsi que de nombreux autres problèmes de société, tels que les vols et les crimes, liés à la consommation de stupéfiants. Cela entraîne de graves conséquences sanitaires, telles que les troubles liés à la consommation de drogue, le VIH et le SIDA, ainsi que des problèmes de sécurité et de stabilité qui entravent, parfois plus que d'autres, le développement des États de l'océan Indien occidental.

L'ONUDC a confirmé que les efforts déployés pour éradiquer et contrôler la production de drogues illicites n'ont pas atteint les objectifs attendus. Il est désormais admis que les toxicomanes sont considérés non seulement comme des victimes, mais aussi comme des patients souffrant d'une forme de maladie et devant être traités dans des établissements de soins par des spécialistes de la santé. Il est important d'adopter des approches qui décriminalisent la consommation de drogues, qui placent les toxicomanes (y compris les groupes vulnérables spécifiques et les personnes vivant avec le VIH/sida et l'hépatite) au centre de l'élaboration des politiques et des cadres de réponse de la société civile, et de renforcer la réponse de la santé publique aux drogues.

Les dommages causés par les drogues s'étendent à l'ensemble de la société, couvrant toute la gamme des comportements antisociaux jusqu'aux crimes violents graves. Ils se manifestent également dans les problèmes interpersonnels, la violence domestique et peuvent représenter une série de risques, tant psychologiques et émotionnels que de violence, pour des victimes connues et inconnues.

L'action des États de la région de l'océan Indien occidental pour combattre la drogue et l'abus de substances est confrontée à des difficultés structurelles en raison de la diversification de la consommation et du trafic de drogues dans la région, qui évolue avec l'utilisation généralisée de cannabinoïdes synthétiques, dont le coût en termes de santé publique est déjà considérable dans les pays concernés.

La nature fluctuante des drogues et de l'abus de substances, en termes d'offre et de demande, suggère que les réponses nationales doivent s'adapter aux problèmes émergents. À cet égard, comme certains pays peuvent avoir accompli des progrès considérables pour répondre aux nouveaux défis, des leçons peuvent être tirées de leur expérience.

La dimension de l'offre développée dans cette partie comprend les substances traditionnelles produites localement, de nouvelles substances psychoactives (drogues synthétiques) qui comprennent celles qui sont fabriquées dans des laboratoires locaux et les importations de drogues majeures telles que la cocaïne et l'héroïne. Alors que les États semblent être en mesure de gérer la première, il est très difficile de gérer les deux autres. Le consensus mondial sur l'interdiction se fragmente et les États du monde entier adoptent une série d'approches non contraignantes comme alternative à l'interdiction nationale, en tant que condition préalable à une réforme globale de la politique antidrogue de l'État et à la stratégie régionale de l'océan Indien Occidental.

La 'stratégie d'intervention 1b prévoit de lutter contre l'offre des nouvelles drogues et substances psychoactives.

En ce qui concerne les drogues dures, les pays de l'océan Indien occidental font partie de la route du trafic, certains pays étant principalement des points de transit ainsi qu'un marché, même s'ils sont petits par rapport à l'ensemble du marché, et certains plus que d'autres. Il faut reconnaître que cette région a du mal à faire face à l'évolution du trafic de drogue, avec l'apparition de nouvelles drogues, avec des quantités toujours plus élevées de drogues saisies, avec l'apparition de violences ou de crimes violents, avec l'expansion des réseaux de distribution à tous les niveaux (mondial, régional et national), avec la capacité des autorités nationales de contrôle de la drogue, avec les énormes sommes d'argent en jeu, l'évolution du blanchiment d'argent etc.

La stratégie régionale proposée est élaborée de manière à ce qu'une réponse stratégique régionale puisse apporter une valeur ajoutée aux efforts déjà entrepris au niveau de chaque État de l'océan Indien occidental. Elle est fondée sur le besoin urgent de lutter contre les drogues et l'abus de substances et adhère à l'objectif global du Plan d'action de l'Union africaine (AUPA) sur le contrôle des drogues et la prévention du crime (2019-2023) d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socio-économique des populations, en traitant le trafic de drogues et l'usage problématique de drogues sous toutes ses formes et manifestations et en prévenant l'apparition de l'usage de drogues. Les États membres reconnaissent que cet objectif reflète la position africaine commune dans le cadre de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies de 2016 (UNGASS) sur le problème mondial de la drogue ainsi que le document final de l'UNGASS concernant le renforcement de la coopération internationale et régionale sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée, qui prévoit un engagement avec les partenaires internationaux. Un cadre pour la coopération régionale et l'échange de bonnes pratiques prévoit des actions collectives entre les États pour relever les nouveaux défis en matière de drogues et d'abus de substances, en complément des actions menées au niveau national.

2. OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

La stratégie régionale proposée par les États de l'océan Indien occidental pour relever les défis de la drogue et de l'abus de substances vise à atteindre les deux objectifs suivants :

1. **Réduire la demande de drogues grâce à des services de prévention, de réhabilitation et de traitement et remédier également les dommages associés aux drogues et à l'abus de substances.**
2. **Réduire l'offre de drogues pour préserver la paix et la stabilité des sociétés des États membres.**

3. LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE

Les quatre interventions stratégiques suivantes sont proposées en relation avec les aspects liés aux problématiques de l'offre et de la demande :

1. **Stratégie d'intervention 1 : Coordination de la politique, recherche et développement, suivi-évaluation.**
Pour mieux comprendre les défis posés par les drogues et l'abus de substances psychoactives
 - a. *Stratégie d'intervention 1a : Renforcer la R&D pour relever les défis de la drogue incluant les nouvelles substances psychoactives dans toutes les composantes de la stratégie, y compris le suivi, l'évaluation et les actions de plaidoyer.*
2. **Stratégie d'intervention 2 : Renforcer la qualité des services et des interventions et adopter les bonnes pratiques :**
 - a. *Pour améliorer la qualité des interventions et des services*
 - b. *Pour améliorer la qualité des interventions et des services concernant la réduction des risques*
 - c. *Sur la réhabilitation et les mécanismes d'adaptation*
 - d. *Avec une attention particulière pour les groupes vulnérables spécifiques, incluant les enfants, les jeunes et les femmes*
 - e. *Sur la gestion des problèmes de drogue dans les prisons*
3. **Stratégie d'intervention 3 : Lutte contre le trafic de drogue et les crimes financiers lié à la drogue**
4. **Stratégie d'intervention 4 : Cohérence dans le plaidoyer des politiques nationales/régionales/internationales, la mobilisation des ressources et la coopération**

4. PRINCIPES

Le cadre stratégique régional proposé vise à inspirer et à soutenir les politiques nationales des États de l'océan Indien occidental. La valeur ajoutée du régionalisme et les avantages de la coopération régionale doivent se traduire par l'intégration de cette stratégie régionale sur les drogues et l'abus de substances dans les programmes nationaux en cours, ce qui est souvent négligé ou absent.

Tout au long de la stratégie, les mesures proposées doivent garantir l'intégration de la dimension de genre et mieux prendre en compte la situation particulière des femmes dans certains contextes, notamment les obstacles qu'elles peuvent rencontrer dans l'accès aux services de conseil, de traitement et de réadaptation. Ces obstacles comprennent la violence domestique, les traumatismes, la stigmatisation, les problèmes de santé physique et mentale, les problèmes de grossesse et de garde d'enfants, tous susceptibles d'être aggravés par des facteurs démographiques, socio-économiques, de situation et personnels. Pour être efficace, une prestation de services doit être sensible aux besoins spécifiques et aux expériences de vie des femmes ayant des problèmes de toxicomanie et doit reconnaître que les schémas de consommation de drogue et les problèmes peuvent différer de ceux des hommes. Il conviendrait d'explorer, dans la mesure du possible, des services réservés aux femmes, ainsi que des services qui s'occupent des enfants qui les accompagnent et qui offrent d'autres formes de soins spécialisés, tels que des partenariats de travail étroits avec des prestataires de soins et avec des services travaillant avec des femmes vulnérables et des victimes de violence domestique.

Outre la dimension de genre qui sera pleinement intégrée dans l'initiative, les stratégies élaborées pour atteindre les objectifs susmentionnés seront soutenues par les thèmes transversaux de la coordination et de la coopération régionale, du partage des connaissances, de la recherche et de l'innovation.

5. STRATEGIES D'INTERVENTION

Stratégie d'intervention 1 : Coordination de la politique, recherche et développement, suivi-évaluation.

Pour mieux comprendre les défis posés par les drogues et l'abus de substances psychoactives, les stratégies suivantes sont proposées :

Stratégie 1a. Intensifier la recherche et développement (R&D) pour relever les défis de la drogue et de l'abus de substances dans toutes les composantes de la stratégie régionale, y compris les actions de suivi, d'évaluation, des actions de plaidoyer.

La R&D joue un rôle très important dans l'efficacité des mesures préventives et la fourniture de services pour relever les défis de la toxicomanie et de l'abus de substances. La stratégie d'intervention visera à permettre l'accès à une base de connaissances pour aider au développement d'une prospective stratégique et d'une approche orientée vers l'avenir afin de renforcer la préparation permettant d'identifier et de répondre aux défis qui pourraient se poser à l'avenir, en aidant à créer une résilience institutionnelle et en encourageant des réponses plus agiles. Cette stratégie d'intervention vise à donner un nouvel élan à la R&D pour relever les défis de l'abus de drogues et de substances dans la région et comprend les éléments suivants :

1. Mise en place de l'unité de coordination APEX au niveau national.
2. Compréhension des causes profondes et des facteurs dans les secteurs plus larges, tels que l'éducation, la réduction de la pauvreté, la solidarité familiale et les questions socio-économiques, et développement de mesures préventives.
3. Formulation des politiques, mise en œuvre, évaluation et outils connexes.
4. Renforcement de capacités des ressources humaines dans chaque pilier de la stratégie d'intervention.
5. Facilitation de l'accès à la recherche mondiale et dissémination dans la région, afin d'améliorer la base de connaissances au niveau national et de promouvoir une perspective d'innovation sociale.
6. Réaliser une compilation des pratiques mondiales transposables, rechercher les preuves scientifiques les plus récentes, diffuser des outils et identifier les obstacles à l'accès au traitement et les solutions pour y remédier.
7. Promouvoir la recherche pour mieux comprendre les liens entre le phénomène de la drogue et d'autres questions politiques importantes telles que la violence, les problèmes de santé et de société et les dommages causés à l'environnement.
8. Mise en place d'un observatoire, collecte de données, analyse, publication de notes politiques. Compréhension précise de la situation concernant les substances psychoactives, les tendances et les facteurs dans les secteurs plus larges, tels que l'éducation, la lutte contre la pauvreté, la solidarité familiale et les questions socio-économiques.
9. Améliorer les capacités de test et d'analyse en laboratoire et l'identification des diverses drogues de synthèse et des ingrédients en circulation, en tenant compte de l'utilisation de systèmes régionaux.
10. Améliorer les capacités de l'évaluation et le contrôle de l'importation, de la vente et de l'utilisation par les clients des divers ingrédients ou précurseurs utilisés pour la production de drogues de synthèse.

Stratégie d'intervention 2 : Améliorer la qualité des services et des interventions grâce à l'adoption de bonnes pratiques

Stratégie d'intervention 2a : Échange régional de bonnes pratiques pour améliorer la qualité des interventions et des services.

La stratégie d'intervention 2a vise à comprendre et à échanger sur la facilitation de l'accès au dernier état de l'art, adapté au contexte, dans le cadre de la fourniture d'interventions et de stratégies de prévention universelles et fondées sur des preuves et de modèles aux soins, y compris ceux qui renforcent la résilience, améliorent les connaissances en matière de santé et encouragent les aptitudes à la vie quotidienne et les possibilités de choisir des modes de vie sains, ce qui est important pour atteindre la santé, ainsi que le bien-être et la prospérité de tous les individus. La stratégie repose sur l'hypothèse que des initiatives majeures ont été lancées dans d'autres régions pour lutter contre la drogue et l'abus de substances, et qu'une synthèse des meilleures pratiques observées ailleurs pourrait contribuer efficacement à améliorer les programmes en cours des États membres.

Les actions générales menées dans le cadre de la stratégie 2a seront donc axées sur les éléments suivants :

1. Diffuser les données scientifiques les plus récentes sur la prévention, diffuser des outils aux opérateurs et leur fournir une formation.
2. Introduire des mesures innovantes dans les programmes existants.
3. Renforcer la capacité à répondre de manière proactive plutôt que réactive aux nouveaux défis et aux menaces émergentes par l'innovation, le développement et l'utilisation de nouvelles méthodes et technologies et les possibilités d'intervention découlant de la numérisation. En particulier, il convient d'intensifier les efforts pour développer, adopter et utiliser des approches d'alerte précoce, ainsi que des technologies médico-légales et modernes, afin de mieux surveiller, modéliser et analyser les nouveaux défis et les menaces émergentes pour la santé et la sécurité publiques, et d'y répondre.
4. Améliorer et coordonner le suivi et l'analyse des menaces posées par la numérisation, en particulier l'accessibilité des drogues illicites via les plateformes de médias sociaux, les applications et l'internet.
5. Renforcer les connaissances et les capacités des secrétariats nationaux chargés de la lutte contre la drogue et des institutions concernées afin de motiver et d'inspirer les principales parties prenantes.
6. Renforcer les mesures efficaces de prévention des surdoses de drogue si possible ou si elles sont absentes des réponses actuelles. Les programmes existants dans d'autres régions pourraient donc être étudiés et mis en œuvre pour répondre ou intervenir en cas de surdose et pour déterminer comment les services de lutte contre la drogue peuvent jouer un rôle dans la prévention de la mortalité liée à la drogue. De nouvelles mesures devraient être envisagées, des approches innovantes développées et testées pour les personnes qui consomment des drogues stimulantes et pour les jeunes. Il convient de surveiller et de rapporter les décès par surdose dans l'ensemble de la région. Les décès par surdose devraient être un indicateur clé pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie.

7. Renforcer davantage les programmes de prévention et de traitement des maladies infectieuses transmises par le sang, en particulier le VIH et l'hépatite C (VHC), et atteindre les populations à haut risque et les mettre en contact avec des services de soins et d'autres services de soutien. Renforcer les programmes d'échange de seringues et d'aiguilles, liés à des services sociaux et de soins de santé à bas prix, au traitement par agonistes opioïdes, au dépistage volontaire du VIH et du VHC et aux interventions de traitement mises en œuvre par les États pour prévenir les infections transmises par le sang chez les personnes qui s'injectent de la drogue. En outre, les États doivent être encouragés à appliquer diverses mesures innovantes de réduction des risques et des dommages pour atteindre les populations à haut risque, réduire les risques et les dommages et mettre les groupes les plus vulnérables en contact avec les services de soins. De plus, les seuils bas, le travail de proximité et la coopération avec les personnes qui consomment des drogues et leurs familles sont également essentiels pour réduire les effets négatifs de la consommation de drogues sur la santé et la société.
8. S'attaquer également aux dommages consécutifs associés aux drogues et à l'abus de substances.

Stratégie d'intervention 2b : Adoption de bonnes pratiques en ce qui concerne la réduction des risques :

L'augmentation considérable de la criminalité liée à la drogue a incité les gouvernements à développer une approche de réduction des risques liés à l'abus de drogues. Cette stratégie d'intervention 2b se concentre sur la réduction du préjudice global causé à la société par la consommation de drogue et pour réduire les problèmes liés à la drogue qui alimentent le cercle vicieux du chômage, de la pauvreté, des sans-abris, de la stigmatisation, de la criminalité, des questions de genre et en accord avec les droits de l'homme.

Au début des années 2000, des études ont montré que le VIH/sida touchait principalement les personnes qui s'injectent des drogues. En outre, la prévalence de l'hépatite C était élevée parmi les consommateurs de drogues injectables.

L'unité de réduction des risques intègre les aptitudes, les compétences, les connaissances et les pouvoirs du personnel de toutes les organisations en utilisant une gamme variée d'interventions, y compris les mesures dissuasives légales et l'intervention thérapeutique lorsqu'elle est indiquée.

Stratégies de réduction des risques

Le programme de thérapie de substitution à la méthadone et le programme d'échange de seringues ont été initialement introduits dans les années 80 afin de réduire l'infection par le VIH au sein de la population des consommateurs de drogues injectables. Plus tard, au milieu de l'année 2010, un programme de désintoxication à base de Suboxone/Naltrexone a été introduit, ainsi que la création de centres de traitement des dépendances dans certains pays comme l'île Maurice. Un programme de désintoxication à base de codéine a également été mis en place dans certains pays. Les domaines d'échange d'expériences dans le cadre de la stratégie d'intervention 2b sont les suivants :

1. Thérapie de substitution à la méthadone : La thérapie de substitution à la méthadone (TMS) est reconnue comme un programme de réduction de la demande de drogue efficace et fondé sur des données factuelles, bien qu'elle soit généralement considérée comme un programme de réduction des risques. L'initiation à la méthadone pour les personnes qui s'injectent des drogues (PWID) est mise en œuvre à Maurice depuis décembre 2006. Le TMS est depuis lors orienté vers un programme de réduction de la dose dans le but de réduire le nombre de consommateurs de drogues et de les rendre non toxicomanes.
2. Le programme d'échange de seringues (NEP) : Afin de lutter contre les maladies transmises par le sang, principalement le VIH et l'hépatite C, certains pays ont lancé le programme d'échange de seringues avec le soutien des ONG. Ce programme a donné de bons résultats malgré quelques problèmes juridiques.
3. Le programme Suboxone/Naltrexone : Les toxicomanes sont admis dans un centre spécialisé sous les soins de spécialistes compétents et un plan de désintoxication à la Suboxone/Naltrexone est établi au cas par cas.
4. Les substances psychotropes : Prescription abusive de drogues addictives par des médecins complaisants en l'absence d'un protocole élaboré et contrôlé efficacement par l'autorité. Et abus commis par certaines pharmacies qui vendaient des substances psychotropes sans ordonnance à des toxicomanes bien connus. Les autorités compétentes sont en train de promulguer des normes de pratique et des protocoles stricts pour réduire les dommages causés par ces substances.

Stratégie d'intervention 2c : Adoption de bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de mécanismes d'adaptation

Les échanges d'expériences et l'intégration, dans les programmes nationaux, de mesures et de techniques de réadaptation universellement acceptables et fondées sur des preuves, disponibles pour les toxicomanes, font partie intégrale de la stratégie nationale, notamment en ce qui concerne les points suivants :

1. Intégrer les leçons positives tirées dans d'autres contextes de la thérapie du comportement pour changer les attitudes et les conduites à l'égard des drogues, y compris la thérapie dite cognitivo-comportementale pour identifier et inverser les schémas négatifs de pensée et de manière de se comporter par rapport à la consommation de drogues, aider les toxicomanes à développer des capacités d'adaptation pour gérer les états de manque et prévenir les rechutes ; utiliser la technique de l'entretien motivationnel pour identifier les motifs et les objectifs du toxicomane pour arrêter la consommation de drogues, renforcer la volonté et la confiance en soi pour changer son comportement.

Stratégie d'intervention 2d : Adoption des bonnes pratiques concernant les enfants, les jeunes et les femmes

Cette stratégie d'intervention 2d reconnaît la diversité des individus à risque et fournit des services qui peuvent s'appuyer sur l'acceptation du fait que les enfants, les jeunes et les femmes constituent un groupe à risque. Ce groupe est souvent négligé, car la plupart des programmes se concentrent sur la réhabilitation des toxicomanes adultes. Sur la base de la

tendance observée dans la plupart des pays, on estime que les adolescents, les jeunes et les étudiants constitueront la majeure partie de la population touchée dans les années à venir. Cette Stratégie d'intervention constitue une approche proactive visant à compléter les programmes déjà mis en œuvre au niveau national dans les États et comprend l'échange d'expériences et de bonnes pratiques de la région et d'ailleurs afin d'atteindre les objectifs suivants :

1. reconnaître que les enfants, les jeunes et les femmes constituent des groupes spécifiques de personnes qui consomment de la drogue et qui présentent des troubles liés à la consommation de drogue impliquant des besoins de soins potentiellement plus complexes ou spécifiques.
2. la mise en place ou le renforcement d'interventions et d'approches préventives pour les populations d'enfants, de jeunes et de femmes, étant donné qu'elles sont exposées au risque de consommation de drogue et qu'elles sont également susceptibles de faire partie de réseaux de distribution de drogue.
3. fournir, mettre en œuvre et, le cas échéant, accroître la disponibilité de mesures d'intervention précoce fondées sur des données probantes.
4. assurer l'accès à un large éventail de services efficaces fondés sur des données probantes, y compris des conseils professionnels, des traitements psychosociaux, comportementaux et médicamenteux, des programmes de réadaptation, de réinsertion sociale et d'aide au rétablissement, avec le soutien d'autres services sociaux, de santé, d'emploi et d'aide aux jeunes et aux femmes, afin d'assurer un continuum complet de soins.
5. promouvoir une réponse coordonnée des institutions publiques et éviter de travailler de manière isolée en associant les SND et les ONG aux enfants, aux adolescents et aux femmes à risque, ainsi qu'aux jeunes non scolarisés et/ou susceptibles d'être des relais.
6. reconnaître que les enfants, les adolescents et les femmes ont besoin de modèles de soins qui reconnaissent la nécessité de partenariats entre les services de santé, les services d'aide à l'enfance et les organisations de jeunesse.
7. la formation du personnel sur la base de mesures fondées sur des données factuelles. Conseils et traitements fondés sur des données factuelles concernant la polytoxicomanie et les besoins spécifiques des jeunes et des femmes qui consomment des drogues, ainsi que de leurs familles.
8. soutenir le travail de proximité et de groupe mené conjointement par les pairs en tant qu'élément clé du plan de soins pour promouvoir l'autonomie, la responsabilité et la reconnaissance de l'expertise et de l'expérience des pairs. Le travail mené par les pairs sera encouragé comme moyen de partager des informations, de fournir un soutien et d'accroître la sensibilisation aux informations pertinentes au sein de la communauté des personnes qui consomment des drogues.
9. favoriser la pleine utilisation de moyens de communication numériques innovateurs pour atteindre les jeunes et les femmes.
10. démontrer que les mesures mises en œuvre sont fondées sur des données concrètes et devraient favoriser des relations positives avec les jeunes et les adultes.
11. la promotion d'activités préventives auprès des jeunes et des femmes dans de multiples contextes, y compris les écoles, les familles, la vie nocturne, le lieu de travail, la communauté, ainsi que l'internet et les médias sociaux. Toutefois, une attention

particulière devrait également être accordée aux groupes identifiés comme étant particulièrement vulnérables à la drogue.

12. lutter contre les dangers liés à la drogue : Fournir et accroître la disponibilité de mesures efficaces pour prévenir le développement de comportements antisociaux, de vols et de crimes par des interventions précoces ciblées de manière appropriée pour les jeunes et les femmes qui risquent d'adopter de tels comportements, en facilitant également la collaboration entre toutes les parties prenantes, y compris les parents et les familles, les personnes travaillant dans le domaine de l'éducation ou de l'aide aux familles, les réseaux, les services pour les jeunes et les femmes et les groupes de jeunes et de femmes.
13. partenariat avec les agences des Nations unies, notamment l'UNICEF, et conduite d'un dialogue approfondi sur les questions qui s'y rapportent.

Stratégie d'intervention 2e. Reconnaissance des vulnérabilités des groupes vulnérables spécifiques

Il s'agit des adultes ayant des antécédents de consommation de drogues à long terme et de dépendance, des personnes souffrant de problèmes de santé mentale comorbides, des LGBTI, des personnes faisant un usage multiple de drogues, des personnes qui consomment des drogues et sont également parents, des personnes handicapées, des minorités ethniques, des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes qui se livrent au commerce du sexe et à la prostitution et des sans-abris. Ce groupe fait partie des personnes vulnérables confrontées à des obstacles en raison de leurs caractéristiques (âge, sexe, éducation, origine culturelle, etc.), de facteurs situationnels (pauvreté, situation familiale, cercle social, sans-abrisme, migration, emprisonnement) et de facteurs personnels (santé physique et mentale, handicaps, bien-être psychologique). Cette stratégie d'intervention 2e comprend les éléments suivants :

1. la reconnaissance et une meilleure compréhension des meilleures pratiques pour accroître la disponibilité d'interventions de prévention ciblées pour des groupes vulnérables spécifiques, souvent négligés dans les programmes de lutte contre la drogue et l'abus de substances.
2. reconnaître l'hétérogénéité des personnes touchées par la drogue et insister sur la nécessité de leur fournir les services appropriés correspondant à leur situation, en particulier lorsqu'elles présentent des troubles liés à la consommation de drogue qui impliquent des besoins de soins potentiellement plus complexes ou spécifiques.
3. établir un engagement efficace avec ces groupes, ce qui nécessiterait des modèles de soins qui reconnaissent la possibilité de partenariats entre les services de soins de santé, les services d'aide aux jeunes et aux femmes et les services sociaux, ainsi que les groupes de patients et de soignants.

Stratégie d'intervention 2f : Gestion des problèmes de drogue dans les prisons

Cette Stratégie d'intervention 2f implique l'échange d'expériences sur les approches de la gestion des problèmes de drogue dans les prisons avec des techniques et des solutions fondées sur des preuves et universellement efficaces, et sur la manière dont elles sont utilisées en complément de stratégies telles que les efforts de lutte contre la drogue, le dépistage de la drogue, les services de traitement et de soins, les programmes de lutte contre

les conséquences de la drogue, et l'éducation. Cette stratégie d'intervention comprend les éléments suivants :

1. Apprendre les politiques et les mesures qui préviennent ou réduisent l'abus de drogues et de substances, ainsi que les risques pour la santé et les dommages pour les usagers en milieu carcéral. Cela tient compte du fait universellement reconnu que les détenus sont plus susceptibles d'avoir consommé des drogues que la population générale, et qu'ils sont également plus susceptibles de s'être engagés dans des formes de consommation à risque, telles que la consommation de drogues injectables, et que les problèmes de drogue peuvent s'aggraver en milieu carcéral en raison des difficultés à faire face à l'incarcération et de la disponibilité des drogues, y compris des nouvelles substances psychoactives.
2. Échange d'expériences sur la manière dont les autorités responsables des prisons utilisent diverses méthodes pour empêcher les drogues d'entrer dans les prisons, pour limiter la disponibilité des drogues, pour perturber les circuits qui permettent aux drogues d'entrer, sur la manière d'améliorer l'efficacité des mesures telles que les fouilles corporelles, les scanners corporels, les chiens renifleurs de drogues et d'autres formes de surveillance, sur les nouvelles technologies, telles que les drones et les dispositifs bloquant les téléphones portables, qui ont été introduites pour empêcher les drogues d'être introduites clandestinement dans les prisons.
3. Échange d'expériences sur les programmes de traitement de la toxicomanie pour les détenus qui luttent contre la dépendance, et sur la manière d'améliorer l'efficacité des conseils, des traitements médicamenteux et des thérapies comportementales. Il y a des leçons à tirer d'autres contextes où l'emprisonnement offre une possibilité de traitement et de réadaptation et permet de répondre aux besoins sanitaires et sociaux des personnes qui consomment des drogues en milieu carcéral et après leur remise en liberté

Stratégie d'intervention 3 : Offre et réduction- Lutte contre le trafic de drogue et les crimes financiers liés à la drogue

La prise en compte du facteur principal de trafic de drogue, à savoir l'argent, et des réseaux émergents de blanchiment d'argent lié à la drogue, ainsi que l'échange d'expériences sur les nouvelles techniques permettant de relever le défi qu'il représente pour les autorités nationales, constituent un élément essentiel de la stratégie d'intervention n° 3. Cette intervention comprend :

1. Renforcement des institutions publiques chargées de suivre la circulation d'argent sur le marché de la drogue et prioriser l'allocation des ressources.
2. Renforcement des capacités des services répressifs ainsi que des cellules de renseignement financier, du service de sécurité financière, des banques centrales, etc. dans l'utilisation de nouveaux mécanismes pour analyser et identifier des schémas dans les transactions financières indiquant un blanchiment de capitaux.
3. Compréhension de la recherche mondiale sur les moyens innovants d'identifier les transactions criminelles et de détecter les transactions frauduleuses, par exemple sur la technologie blockchain, de plus en plus utilisée dans l'industrie financière, et son analyse qui peut aider à identifier les transactions de blanchiment d'argent à travers le réseau blockchain.

4. D'autres domaines dans lesquels le partage de connaissances pourrait être envisagé peuvent inclure le renforcement du devoir de vigilance à l'égard de la clientèle ; le renforcement du cadre réglementaire des crypto-monnaies, étant donné que les crypto-monnaies peuvent être utilisées pour le blanchiment d'argent mais peuvent être difficiles à tracer.
5. Promouvoir la coopération transfrontalière, entre les organismes chargés de l'application de la loi et les institutions financières, étant donné que le blanchiment d'argent lié à la drogue qui implique souvent plusieurs juridictions, ce qui rend difficile les enquêtes et les poursuites.
6. Lutter contre le blanchiment d'argent lié à la drogue par le biais de la coopération régionale/internationale
7. Interruption du trafic de drogue par le biais de l'architecture de sécurité maritime - Annexe 3

Stratégie 4 : Cohérence dans la défense des politiques nationales/régionales/internationales

La 'stratégie d'intervention 4 vise à mobiliser les efforts en faveur d'une défense améliorée et cohérente aux niveaux national, régional et international dans divers aspects de la lutte contre les drogues et l'abus de substances, sur la base des interventions stratégiques 1, 2 et 3 ci-dessus. Elle comprend également l'échange d'expériences et d'enseignements tirés par les différentes parties prenantes concernant les actions de plaidoyer.

Cette stratégie d'intervention 4 exige que le secrétariat national aux drogues de chaque pays dispose d'une unité axée sur le plaidoyer. Les pays qui souhaitent coopérer peuvent établir des liens avec l'unité équivalente dans d'autres pays et procéder à des échanges en cas de besoin et peuvent inclure les éléments suivants :

1. Reconnaître qu'il est impératif de fournir un niveau approprié de ressources pour la mise en œuvre efficace de la stratégie régionale, y compris la stratégie au niveau national.
2. Promouvoir la reconnaissance du fait que les drogues et l'abus de substances entraînent des dysfonctionnements sociaux et politiques qui nécessitent une mobilisation nationale, régionale et internationale à grande échelle, y compris la participation de la société civile, des universitaires, des médias et des personnalités de haut niveau, afin d'appeler à une action immédiate pour renforcer l'engagement en faveur d'interventions et de stratégies pour les populations d'enfants et de jeunes, de mesures d'intervention précoce, d'accès aux services, y compris à des conseils professionnels.
3. Chercher à obtenir un engagement en faveur d'interventions destinées à des groupes vulnérables spécifiques, souvent négligés dans les programmes de lutte contre la drogue et l'abus de substances, et à réduire les obstacles à l'accès pour ces groupes cibles.
4. Renforcer la réponse de la société civile régionale, notamment en améliorant la couverture médiatique du trafic de drogue et de ses conséquences.
5. Obtenir un engagement politique pour garantir que les services sociaux et de santé soient suffisamment disponibles, suffisamment financés et adaptés aux besoins de leurs groupes de clients ;

6. Obtenir un engagement politique pour s'assurer que les interventions tiennent compte de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes et qu'elles sont adaptées aux jeunes.
7. Reconnaître qu'une approche efficace de la mise en œuvre des services doit tenir compte des besoins spécifiques et de l'expérience de vie des femmes ayant des problèmes de toxicomanie.
8. Effectuer des plaidoyers d'une manière collective auprès de toutes les parties prenantes pour qu'elles comprennent que le succès des interventions de prévention et des modèles de soins dépend de partenariats entre les services de santé, les services de garde d'enfants et les organisations de jeunesse.
9. Sensibiliser au fait que pour réussir à réduire les risques et les dommages associés à la consommation de drogue, il est essentiel de promouvoir et d'encourager la participation active et significative de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, des jeunes, des consommateurs de drogue, des clients des services liés à la drogue, de la communauté scientifique et d'autres experts dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogue.
10. Veiller à ce que les décideurs soient informés des dernières données scientifiques sur la prévention et des meilleures pratiques en matière de lutte contre la toxicomanie et l'abus de substances psychoactives.
11. Améliorer les connaissances des secrétariats nationaux chargés de la lutte contre la drogue et des institutions connexes afin de motiver et d'inspirer les principales parties prenantes concernées et d'obtenir de meilleurs résultats.
12. Réviser les lois antidrogues afin de s'assurer qu'elles fournissent des cadres appropriés pour une réponse efficace.
13. Accéder aux dernières données scientifiques, diffuser des outils et plaider en faveur d'une prévention et d'une formation fondées sur des données probantes parmi les décideurs et les leaders d'opinion.
14. Adresser les dommages consécutifs associés aux drogues et aux substances, tels que le vol, la criminalité et les comportements antisociaux. Il est nécessaire de promouvoir la collaboration entre toutes les parties prenantes, y compris les parents et les familles, les personnes travaillant dans le domaine de l'éducation ou de l'aide aux familles, les réseaux, les services de la jeunesse et les groupes de jeunes.
15. Mobilisation de la communauté internationale et des organisations, pour la mobilisation des ressources, la base de connaissances, la formation, etc.
16. Améliorer les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation à promouvoir et à mettre en œuvre sur les questions systémiques, juridiques et financières et sur la fourniture, l'accès et la disponibilité des substances réglementées à des fins médicales, le risque d'abus et de détournement de ces substances. L'utilisation appropriée de ces substances est donc impérative.
17. Mettre en place un réseau des APEX pour échanges d'expériences relatives en amont de toutes les stratégies d'intervention.

6. CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE RELATIVE À LA DEMANDE EN MATIÈRE DE DROGUES ET D'ABUS DE SUBSTANCES ILLICITES

COOPÉRATION RÉGIONALE

La stratégie régionale proposée doit apporter une valeur ajoutée aux efforts déjà entrepris au niveau de chaque État membre, tout en fournissant un cadre régional pour la coopération entre les États membres, en vue de relever les nouveaux défis en matière de drogues et d'abus de substances. Il est nécessaire de désigner une organisation régionale chargée de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie régionale, en mettant l'accent sur les points suivants :

1. Collaboration stratégique avec les organisations et partenaires internationaux, y compris les agences des Nations unies, dans les domaines de la lutte contre la drogue, de la santé, des droits de l'homme et du développement.
2. Assurer un niveau durable de dialogue politique et de partage d'informations sur les stratégies, les objectifs et les initiatives pertinentes, en préconisant des dialogues sur les drogues avec les partenaires internationaux, tant au niveau régional que bilatéral. Ces dialogues constituent un aspect essentiel de l'approche régionale de la coopération interrégionale et internationale.
3. Identifier les partenaires internationaux et créer des synergies avec les travaux des acteurs internationaux, rechercher les ressources nécessaires pour renforcer son rôle et aider les États membres à remplir leurs obligations conformément à la stratégie.

L'identification d'une organisation régionale n'est pas une condition suffisante. Il faut (i) un mécanisme d'organisation au niveau national pour établir des liens avec d'autres pays et par conséquent une Charte (**voir Annexe 1**) qui permet une coopération pratique, et (ii) un outil pour le suivi des progrès avec la création d'un Observatoire régional (**voir Annexe 2**).

En ce qui concerne le cadre institutionnel, il est suggéré que les États membres qui acceptent de collaborer à la mise en œuvre de la stratégie régionale mettent en place un réseau de leurs secrétariats nationaux chargés des drogues (SND), dont l'action serait facilitée par une charte. Les SND s'occuperont de leurs organisations publiques, privées et de la société civile respectives, tandis que l'organisation régionale facilitera la mise en œuvre de la charte et agira en tant que secrétariat du réseau régional des SND.

Marche à suivre :

1. La Conférence adopte un communiqué sur la volonté de coopérer dans le domaine des drogues et de l'abus de substances et approuve, en principe, la stratégie et la charte (qui comprend le cadre institutionnel de la coopération régionale) et convient de mettre en place l'observatoire régional.
2. Une conférence ministérielle sera organisée afin d'adopter une déclaration de l'océan Indien pour la coopération régionale contre les drogues et l'abus de substances, y compris la stratégie, la charte et la création d'un observatoire régional.

ANNEXE 1

Charte de coopération de l'océan Indien occidental contre l'abus de drogues et de substances illicites

Les représentants des États côtiers et insulaires de la région de l'océan Indien (PAYS, désignés sous le nom d'États membres dans la présente déclaration), ayant exprimé leur engagement à mettre en commun leurs efforts pour promouvoir leurs mandats respectifs dans la lutte contre le problème de la drogue, considérant que les États membres se trouvent actuellement à un tournant dans la lutte contre le problème de la drogue, étant donné qu'ils sont confrontés à une hausse rapide de la consommation de drogues et à l'introduction de nouvelles substances illicites produites chimiquement, ainsi qu'à une augmentation des volumes de trafic de drogues à l'intérieur et à l'extérieur de la région de l'océan Indien, ainsi qu'à une augmentation de la demande de drogues,

Considérant que les États membres sont à un point critique dans la lutte contre le problème de la drogue, étant donné qu'ils connaissent une augmentation rapide de la consommation de drogues, l'introduction de nouvelles substances illicites produites chimiquement et une augmentation des volumes de drogues faisant l'objet d'un trafic à l'intérieur et à travers la région,

Conscients des graves conséquences de la drogue et de l'abus de substances sur la santé des individus, notamment les troubles liés à la consommation de drogue, le VIH et le SIDA, ainsi que des menaces que le trafic et l'abus de drogues illicites présentent au niveau social, de la sécurité et de la stabilité des États membres et de la région,

Souscrivant à l'objectif global du Plan d'action de l'Union africaine (AUPA) sur la lutte contre la drogue et la prévention du crime (2019-2023) d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être socio-économique des populations en s'adressant au trafic de drogue et à l'usage problématique de la drogue sous toutes ses formes et manifestations et en prévenant l'apparition de l'usage de drogue,

Reconnaissant que l'objectif de l'AUPA reflète la position africaine commune pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies de 2016 (UNGASS) sur le problème mondial de la drogue concernant le renforcement de la coopération internationale et régionale sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée,

Reconnaissant que la diversification de la consommation et du trafic de drogues dans la région soit très préoccupante et que la consommation généralisée de cannabinoïdes synthétiques entraîne déjà des problèmes sociaux et de santé publique importants et perturbe la vie des familles dans les pays concernés,

Conscients que les problèmes liés à la drogue et à l'abus de substances concernent tous les pays et que des leçons pourraient être tirées de leurs expériences en la matière, et qu'il existe des questions d'intérêt commun qui peuvent être abordées collectivement,

Conscients qu'une réponse stratégique régionale peut apporter une valeur ajoutée aux efforts déjà entrepris au niveau de chaque État membre, tout en constituant un cadre de coopération entre les États membres pour relever les nouveaux défis liés à la drogue et à l'abus de substances illicites au niveau national,

Reconnaissant le mandat de l'ORGANISATION RÉGIONALE dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes politiques régionaux et dans l'établissement d'une collaboration synergique et stratégique avec les organisations internationales,

Ayant exprimé la nécessité d'établir un cadre régional de coopération opérationnelle pour lutter contre la drogue et l'abus de substances,

S'engageant à unir leurs forces pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie régionale pour l'océan Indien occidental (appelée stratégie dans la présente déclaration) visant à réduire la demande de drogues par des services de prévention, de réadaptation et de traitement et à s'attaquer aux dommages consécutifs à l'abus de drogues et de substances, et à réduire l'offre de drogues pour préserver la paix et la stabilité des sociétés des États membres,

Souscrivent à l'adoption d'une stratégie visant à inspirer et à soutenir les politiques nationales des États membres, au niveau national, afin d'améliorer la qualité des interventions liées à la drogue, d'accorder une attention particulière aux enfants, aux jeunes et aux femmes, de prévoir des interventions pour des groupes vulnérables spécifiques, de créer une base de connaissances régionale et de promouvoir le plaidoyer,

Considérant que la stratégie permettra de mieux comprendre les défis posés par les drogues et l'abus de substances en renforçant la recherche et le développement (R&D) pour relever les défis posés par les drogues et l'abus de substances, y compris l'augmentation de la consommation et du trafic de nouvelles substances psychoactives (drogues de synthèse), en ce qui concerne toutes les composantes de la stratégie, y compris le suivi, l'évaluation et les actions de sensibilisation,

Considérant que la stratégie permettra d'améliorer la qualité des services et des interventions grâce à l'échange régional des meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne les interventions/services de réduction des risques, de réadaptation et de mécanismes d'adaptation, ainsi que la gestion des problèmes de drogue dans les prisons,

Considérant que la stratégie adoptée devrait accorder une attention particulière aux enfants, aux jeunes, aux femmes et à certains groupes vulnérables,

Considérant que la stratégie adoptée portera sur la lutte contre le blanchiment d'argent lié à la drogue par le biais de la coopération régionale et internationale,

Considérant que la stratégie adoptée prévoit un plaidoyer en faveur de politiques nationales/régionales/internationales plus cohérentes,

Considérant que la stratégie adoptée prévoit la création d'un observatoire qui constituera une ressource importante pour la région en matière de collecte et de diffusion d'informations factuelles, objectives, fiables et comparables concernant les drogues et la toxicomanie, et pour guider l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes,

Invite les secrétariats nationaux chargés de la lutte contre la drogue et les États membres à mobiliser l'engagement politique dans la région pour promouvoir la coopération et la coordination entre les pays participants afin de soutenir pleinement la mise en œuvre de la stratégie pour l'océan Indien occidental en vue d'une région pacifique et stable, libérée du fléau de la consommation et du trafic de stupéfiants.

Observatoire sur les drogues et les abus de substances illicite de l'océan Indien Occidental

L'Observatoire des drogues et les abus de substances de l'océan Indien occidental (ODAS-OIO) sera un outil important pour la région dans la collecte et la diffusion d'informations factuelles, objectives, fiables et comparables sur les drogues et les abus de substances. Ses fonctions essentielles de collecte et de suivi des données, d'analyse et d'interprétation des données collectées, ainsi que de communication et de diffusion des résultats, sont indispensables pour fournir une orientation stratégique aux décideurs et aux responsables politiques, tant au niveau national qu'au niveau régional. Le <<ODAS-OIO>> veille à surveiller la réduction de la demande de drogues, ainsi que d'autres aspects qualitatifs.

L'objectif principal du <ODAS-OIO> est de fournir des informations factuelles, objectives, fiables et comparables sur les drogues et les abus de substances ainsi que sur leurs conséquences. Le <ODAS-OIO> fait partie d'un système plus large et d'une réponse stratégique régionale qui comprend un mécanisme national de coordination des drogues concerté et équilibré avec un réseau régional d'information sur les drogues.

Cible

Le <ODAS-OIO> collecte et produit des informations pour deux cibles principales : d'une part, le public national, qui comprend les décideurs, la communauté scientifique, les professionnels travaillant dans le domaine des drogues et le grand public, et d'autre part, le public régional, dans le cadre des efforts globaux visant à réduire les drogues et l'abus de substances au niveau régional.

Fonctions principales

Les fonctions principales de l'ODAS-OIO comprennent la collecte et le suivi des données, l'analyse et l'interprétation des données collectées, ainsi que la communication et la diffusion des résultats. L'ODAS-OIO a également pour rôle de rassembler toutes les informations disponibles dans un tableau régional. Pour ce faire, elle identifie les informations disponibles et crée un document de "carte de l'information" qui identifie et classe les fournisseurs potentiels d'informations sur les drogues et les organisations partenaires.

Domaines d'intérêt stratégique/politique

L'ODAS-OIO suit les principaux domaines d'intérêt stratégique/politique, qui sont contrôlés à l'aide d'une série d'outils par des organisations internationales. Ces domaines d'intérêt stratégique/politique comprennent la consommation de drogues au sein de la population générale (prévalence et incidence), la consommation de drogues par les jeunes (prévalence et incidence), la consommation de drogues par des populations spéciales ou vulnérables, la consommation de drogues à haut risque (par exemple, l'injection, la dépendance, etc.), l'utilisation des services, la morbidité liée à la drogue, les visites aux urgences liées à la drogue,

la morbidité psychiatrique directement attribuée à la consommation de drogue, la mortalité liée à la drogue, l'exclusion sociale et les désavantages, la criminalité liée à la drogue (violations des lois sur la drogue ; proportion d'infractions contre les biens associées à la consommation de drogue ; proportion d'infractions violentes associées à la consommation de drogue), les coûts économiques de la consommation de drogue et les informations sur la disponibilité des drogues et les marchés de la drogue.

Les indicateurs

L'ODAS-OIO utilise trois groupes principaux d'indicateurs : réduction des quantités de drogues disponibles, réduction de la demande de drogues et autres indicateurs qualitatifs. Les indicateurs de réduction de demande comprennent le nombre de saisies de drogues, la quantité de drogues saisies, le nombre d'arrestations liées à la drogue et le nombre de condamnations liées à la drogue. Les indicateurs de réduction de la demande comprennent le nombre de consommateurs de drogues, la prévalence de la consommation de drogues, le nombre d'admissions pour toxicomanie et le nombre de décès liés à la drogue. D'autres indicateurs qualitatifs comprennent la disponibilité et l'accessibilité des services de traitement de la toxicomanie, le niveau de violence lié à la drogue et le niveau de corruption dans le commerce de la drogue.

La réhabilitation - un aspect important du traitement de la toxicomanie

Le ODAS-OIO surveille également la consommation et l'abus de drogues, ainsi que l'efficacité des programmes de prévention et de réadaptation. Les programmes de réhabilitation des toxicomanes aident les personnes à se réinsérer dans la société d'une manière qui leur permette d'être fonctionnelles et productives tout en restant sobres. Ces programmes aident les patients à apprendre à retrouver une vie normale dans un environnement sûr et sain. Le traitement en externe de la toxicomanie ou de l'alcoolisme est une forme de réadaptation qui permet aux patients de vivre chez eux tout en suivant des séances de traitement dans un centre, un hôpital ou une clinique de santé mentale. En général, le traitement externe est préférable du fait de sa flexibilité et de son coût réduit, et il est généralement aussi efficace qu'un traitement en milieu hospitalier.

Catégories de données/indicateurs et justification

Les données doivent être collectées et la diminution des quantités de drogues disponibles, la réduction de la demande de drogues et d'autres indicateurs qualitatifs doivent être analysés de près dans le cadre de la lutte contre les drogues et l'abus de substances afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des programmes, d'évaluer la consommation de drogues et les services de traitement, de comprendre les schémas de consommation de drogues, d'évaluer les performances et l'efficacité de l'éducation, du conseil et des actions connexes.

La mission de cet observatoire est de produire des statistiques permettant d'évaluer les progrès accomplis dans la lutte contre la drogue. Voici une liste indicative d'indicateurs liés à la drogue qui peuvent être utilisés pour mesurer l'ampleur de la consommation de drogue et l'efficacité des politiques de contrôle des drogues, en indiquant la justification de chaque série d'indicateurs.

Les taux de prévalence et d'incidence permettront aux décideurs politiques des États membres de connaître la proportion d'une population qui a consommé des drogues au cours d'une période donnée, ainsi que les taux d'incidence de cette même population, c'est-à-dire le nombre de nouveaux cas de consommation de drogues au cours de cette période. La collecte de données sur les taux de prévalence et d'incidence de la drogue permettra aux décideurs politiques de suivre les tendances et d'identifier les changements dans les schémas de consommation de drogue. Les données recueillies serviront de base à la formulation de politiques et d'actions renforcées de contrôle des drogues et à leur mise en œuvre. Les taux de prévalence et d'incidence permettront de comparer l'état de la consommation de drogue au début et à la fin des mesures de lutte contre la drogue, et donc d'évaluer l'efficacité des interventions et, enfin, d'informer sur les rectifications à apporter aux politiques. En outre, les données sur la consommation de drogues et de substances indiquent la composition et la localisation des groupes vulnérables, ce qui facilite les interventions ciblées, notamment les programmes de sensibilisation qui peuvent être adaptés et mieux ciblés pour transmettre les messages appropriés, ainsi qu'une allocation plus ciblée des ressources pour les efforts de lutte contre la drogue.

Les données relatives aux services de santé publique liés à la drogue, y compris les décès et les hospitalisations liés à la drogue, indiqueront l'ampleur de l'abus de drogues et de substances et son impact sur la santé publique et ses services. Ces données permettront de surveiller la santé publique, d'identifier les tendances de la morbidité et de la mortalité liées à la drogue et d'éclairer les stratégies de santé publique visant à réduire les dommages. Elles peuvent également permettre aux décideurs politiques de cibler les ressources sur les zones et les populations qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire les groupes qui connaissent un taux élevé d'admissions à l'hôpital liées à la drogue, ce qui pourrait déboucher sur des efforts d'intervention ciblés.

Ces données peuvent également permettre d'évaluer l'efficacité des interventions visant à réduire les dommages liés à la drogue. Les indicateurs générés permettront une comparaison au début et à la fin de la mise en œuvre des interventions, de sorte que les responsables politiques puissent déterminer dans quelle mesure ces interventions ont été couronnées de succès. Ces données peuvent également éclairer l'élaboration des politiques de lutte contre la drogue, réorienter les campagnes de sensibilisation et, le cas échéant, influencer la législation en vue d'un contrôle renforcé de certaines drogues.

Les données sur les drogues confisquées aident à déterminer l'efficacité des mesures de lutte contre la drogue. La quantité et les types de drogues saisies par les services répressifs, ainsi que les réseaux, les opérations et les méthodes de distribution des drogues sont des informations utiles pour concentrer les efforts des services répressifs sur le démantèlement des réseaux et des chaînes d'approvisionnement en drogues. Ces données permettent de

comparer les données de saisie au début et après la mise en œuvre des interventions des services répressifs. Les décideurs politiques des États membres peuvent ainsi évaluer l'efficacité de ces stratégies dans la perturbation du trafic de drogue et la réduction de l'offre de drogue. Les données relatives aux saisies peuvent également éclairer les politiques de lutte contre la drogue en identifiant les tendances et les schémas émergents en matière de drogue et en permettant des interventions plus ciblées. En ce qui concerne les relations avec d'autres pays, les données sur les drogues confisquées par les services répressifs peuvent être utilisées pour soutenir la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogue, grâce à l'échange d'informations permettant d'identifier les itinéraires et les schémas du trafic transnational de drogue et d'éclairer les efforts conjoints des services répressifs et l'assistance mutuelle entre les pays.

Des données sur les mesures de répression, les taux d'arrestation et de condamnation sont nécessaires pour évaluer l'efficacité des politiques de réduction de la demande et l'efficacité des efforts de répression dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue. En comparant les taux d'arrestation et de condamnation avant et après la mise en œuvre des stratégies de répression, les décideurs politiques peuvent évaluer l'impact de ces stratégies. Les données sur les arrestations et les condamnations liées à la drogue peuvent éclairer les politiques de lutte contre la drogue en identifiant les tendances et les schémas émergents en matière de drogue. Ces données permettent également d'identifier les populations à haut risque, telles que les récidivistes ou les personnes impliquées dans le trafic de drogue. Ces informations permettent de cibler les efforts de prévention et d'intervention. En outre, les données sur les arrestations et les condamnations liées à la drogue peuvent aider les décideurs politiques à allouer des ressources aux efforts de lutte contre la drogue en fonction des zones et des populations les plus touchées par la criminalité liée à la drogue.

Les données sur les services de traitement et de soins concernent le nombre de personnes cherchant à se faire traiter pour consommation de drogue et la disponibilité des services de traitement, ce qui permet d'évaluer les besoins. Elles génèrent des indicateurs sur la prévalence de la consommation de drogue et la nécessité de services de traitement. Ces informations peuvent servir de base à l'élaboration de programmes de prévention et d'intervention efficaces, ainsi qu'à l'allocation correspondante de ressources par les décideurs politiques pour les services de traitement visant à cibler spécifiquement les zones et les populations qui en ont le plus besoin. Les données collectées permettront d'évaluer l'efficacité des services de traitement et de formuler des ajustements appropriés.

Les données relatives à la demande et à la disponibilité des traitements peuvent éclairer les politiques de lutte contre la drogue en identifiant les lacunes dans les services de traitement et les domaines où il existe des besoins. Par exemple, si les données indiquent une forte demande de services de traitement mais une pénurie de prestataires disponibles, les décideurs peuvent envisager de mettre en œuvre des politiques visant à augmenter le nombre de prestataires de traitement. Les données sur la demande et la disponibilité des traitements peuvent soutenir la recherche sur l'efficacité des différents types de services de traitement et contribuer à l'élaboration d'interventions fondées sur des données probantes.

Des données sur le coût des politiques de lutte contre la drogue et le coût du traitement de la toxicomanie. Il s'agit d'indicateurs économiques qui mesurent l'impact de la criminalité liée à la drogue et le coût des traitements fournis par les secteurs public et privé. Ces données aident les décideurs des États membres à évaluer l'efficacité des politiques de lutte contre la drogue. En surveillant le coût des politiques de lutte contre la drogue, les décideurs politiques peuvent déterminer si ces politiques sont rentables et si d'autres politiques seraient plus efficaces. De plus, ces données permettent aux décideurs politiques d'allouer des ressources pour traiter les problèmes les plus urgents liés à la drogue dans leurs communautés. En comprenant le coût de la criminalité liée à la drogue, les décideurs politiques peuvent prendre des décisions éclairées sur l'affectation des ressources policières. En outre, les données sur le coût du traitement de la toxicomanie peuvent aider les décideurs à évaluer l'efficacité des programmes de traitement de la toxicomanie. En surveillant le coût du traitement de la toxicomanie et en mesurant les résultats du traitement, les décideurs politiques peuvent déterminer quels programmes de traitement sont les plus efficaces et allouer les ressources en conséquence.

Les données sur la consommation de drogue et les dommages liés à la drogue peuvent aider les responsables de la santé publique à concevoir des interventions visant à réduire les dommages liés à la drogue. En comprenant la prévalence de la consommation de drogues et les dommages associés aux différents types de drogues, les responsables de la santé publique peuvent concevoir des stratégies de prévention et de réduction des dommages pour réduire les dommages liés à la drogue.

Les données sur la perception obtenues par le biais d'enquêtes permettent de mesurer l'attitude du public à l'égard de la consommation de drogue et des politiques de contrôle des drogues et peuvent aider à identifier les lacunes en matière d'éducation et de sensibilisation du public. Ces données peuvent contribuer à sensibiliser le public aux dangers de la consommation de drogues et à l'importance des politiques de contrôle des drogues. En comprenant les attitudes du public à l'égard de la consommation de drogues et du contrôle des drogues, les décideurs politiques peuvent adapter leurs messages et leurs campagnes d'éducation du public afin de communiquer plus efficacement les messages clés. Les données relatives à la perception peuvent également servir de base à l'élaboration de politiques de contrôle des drogues qui répondent mieux aux préoccupations et aux préférences du public. En comprenant les attitudes du public à l'égard de la consommation de drogues et du contrôle des drogues, les décideurs politiques peuvent concevoir des politiques plus susceptibles d'être acceptées et soutenues par le public. Ces données peuvent être utilisées pour évaluer l'efficacité des politiques de contrôle des drogues en mesurant l'évolution des attitudes du public au fil du temps. En suivant l'évolution des attitudes du public à l'égard de la consommation de drogues et du contrôle des drogues, les décideurs politiques peuvent évaluer si leurs politiques atteignent les résultats souhaités. Les indicateurs obtenus peuvent aider les décideurs à identifier des groupes ou des communautés spécifiques dont les attitudes peuvent entraver le succès des politiques de contrôle des drogues. En identifiant ces groupes, les décideurs peuvent concevoir des interventions ciblées pour répondre à leurs préoccupations et accroître le soutien aux politiques de contrôle des drogues.

LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE GRÂCE À L'ARCHITECTURE DE SÉCURITÉ MARITIME

On assiste à une augmentation de la criminalité maritime dans l'océan Indien, où la côte Est-Africaine joue un rôle de plus en plus important dans le commerce mondial de l'héroïne, alimentant un système de gouvernance criminelle autour d'un réseau organisé complexe et interconnecté, qui est lié à d'autres activités maritimes illicites. Le marché de la drogue est étroitement interconnecté dans la région, principalement par les voies maritimes. Beaucoup d'efforts sont déployés dans la partie terrestre de la région et très peu, voire pas du tout, dans la partie maritime.

Mise en place d'une architecture pour la sécurité maritime

La Commission de l'océan Indien (COI) a pris l'initiative de mettre en place une architecture de sécurité maritime (ASM) - un mécanisme régional unique de sécurité maritime qui vise principalement à améliorer la capacité maritime globale de la région, afin de mieux gérer la zone maritime et, partant, de perturber les itinéraires du trafic de drogue et d'en réduire le trafic.

L'ASM est un mécanisme solide, moderne et régional qui se concentre sur les mouvements des navires, étant donné que les risques et les menaces en matière de sécurité et de sûreté maritimes découlent de leur comportement anormal, y compris ceux liés au trafic de drogues et de stupéfiants.

L'ASM est une solution ascendante à la sécurité maritime dans la région, confrontée aux défis d'un financement insuffisant et au besoin de technologie et d'amélioration des aptitudes et des compétences. Il s'agit d'une approche holistique des menaces et des crimes maritimes et d'une solution aux défis de la sécurité maritime ancrée dans la région et pilotée par elle, qui permet d'éviter la dépendance à l'égard d'acteurs extérieurs.

L'ASM permet d'identifier les menaces, grâce à un meilleur partage des informations et des renseignements et à une meilleure collaboration entre les États de la région par l'intermédiaire du Centre régional de fusion des informations maritimes (CRFIM), ce qui améliorera la compréhension globale du trafic de drogue dans la région et renforcera la réponse régionale visant à démanteler le réseau régional par l'intermédiaire du Centre régional pour la coordination des opérations (CRCO).

L'ASM a été institutionnalisé par la signature des deux accords régionaux en 2018 par les Comores, Djibouti, la France, le Kenya, Madagascar, Maurice et les Seychelles et la mise en place d'un organe de gouvernance qui comprend les représentants de tous les États signataires et la COI qui en assure le secrétariat. Le CRFIM et le CRCO sont tous deux gérés par des officiers de liaison internationaux des États signataires de l'accord et reliés aux centres nationaux d'échange d'informations maritimes, ainsi qu'à tout autre centre. Ils sont

actuellement équipés de systèmes TIC de pointe, tant pour le matériel que pour les applications logicielles, qui les aident à remplir leurs missions respectives.

Établir un cadre de coopération opérationnelle régionale pour combattre, enquêter et poursuivre le trafic de drogue par le biais des mesures suivantes :

1. Mettre en place des stratégies nationales de sécurité maritime et des structures institutionnelles correspondantes, pour lever les obstacles nationaux à l'avancement de l'ASM.
2. Améliorer la capacité maritime régionale par la mise en commun de ressources limitées et initier à des actions coordonnées en mer.
3. Une approche holistique et intégrée des menaces et des crimes maritimes.
4. Mise en place d'un système d'information sur le suivi et la surveillance des navires (VTMIS) et adoption d'une politique régionale sur la sécurité des ports et la sécurité de la navigation.
5. Legal Finish et capacité juridiques.
6. Établir un réseau de (IFC/ISCs) tout en renforçant la confiance et le soutien à la collaboration entre toutes les IFS et permettre une image maritime complète de la région.

1. Mettre en place des stratégies nationales de sécurité maritime et des structures institutionnelles correspondantes, pour faire face aux contraintes nationales qui pèsent sur les progrès de l'ASM : il convient de reconnaître que les pays de la région disposent de ressources limitées et que, parmi ces ressources limitées, il existe plusieurs priorités concurrentes en matière de sécurité. Les pays ont soit des côtes étendues avec des centaines de kilomètres de plages et de côtes isolées et non surveillées, soit de vastes ZEE, alors que les capacités maritimes sont limitées et dépassées. Les pays ne peuvent pas se permettre de disposer d'un mécanisme durable pour relever tous les défis en matière de sécurité maritime. Il n'existe pas de stratégies nationales permettant de se concentrer sur les défis prioritaires en matière de sécurité maritime et d'orienter les ressources à cette fin. Les structures et mécanismes nationaux existants pour traiter de la sécurité maritime au niveau national n'ont pas beaucoup évolué depuis des décennies, voire des siècles. Leur champ d'action est étroit, ce qui a conduit à la création de plusieurs agences nationales et à l'élaboration de missions dont les mandats se chevauchent, chacune travaillant de manière isolée, alors que le travail de l'une peut être utile à une autre agence, de sorte qu'il n'y a pas de vision d'ensemble complète ni de compréhension des comportements criminels, ce qui rend la prévention et la répression des délits très difficiles. Compte tenu de l'état des structures de gouvernance et des opportunités socio-économiques dans la région, un crime peut prospérer, alors que des mécanismes de dissuasion dédiés à un autre type de crime sont appliqués. Il existe des cas confirmés de navires de pêche impliqués dans le trafic d'armes, de drogues ou d'êtres humains. Les actions concrètes sont les suivantes :

- Établir une stratégie nationale de sécurité maritime
Renforcer le comité national de sécurité maritime
- Renforcer le centre national d'échange d'informations maritimes en liaison avec d'autres centres (CRFIM/CRCO...)

L'ASM repose sur l'hypothèse qu'il existe des centres nationaux dans chaque pays, qu'ils sont correctement équipés en termes de technologie et de qualité du personnel et qu'ils opèrent au sein d'une structure nationale bien coordonnée et organisée. L'ASM nécessite une collaboration adéquate avec les centres nationaux et d'autres centres régionaux et internationaux pour (i) définir les zones maritimes d'intérêt pour l'identification des navires d'intérêts, suivies (ii) d'une inspection et (iii) d'une finition juridique.

2. Améliorer la capacité maritime régionale par la mise en commun de ressources limitées et par des mesures visant à encourager des actions coordonnées en mer : Les pays disposent d'une vaste ZEE et de moyens maritimes et aériens limités pour l'inspection des navires d'intérêts. La mobilisation des moyens devient donc très coûteuse pour les petites administrations. C'est pourquoi le programme MASE prévoit de fournir une assistance financière pour les actions en mer coordonnées au niveau régional. Un mécanisme financier a été mis en place et approuvé pour l'utilisation d'un total de seize moyens maritimes et quatre moyens aériens pour l'inspection coordonnée des navires d'intérêts dans une zone maritime de 14 Mkm². Ce système favorise le regroupement des ressources limitées et permet d'inspecter la criminalité maritime présente dans une zone maritime précise ou ailleurs. Le système a été testé pour faciliter la coopération régionale et internationale conformément aux dispositions des accords MASE, c'est-à-dire que les moyens restent sous la responsabilité du pays concerné. En outre, un partenariat a été signé avec l'EUNAVFOR, le Royaume-Uni et l'IFC/IOR pour aider à l'inspection. D'autres partenariats sont envisagés, notamment avec la CMF et d'autres pays voisins.

3. Approche holistique et intégrée des menaces et des crimes maritimes : Il existe des liens étroits entre la pêche INN et d'autres délits maritimes transfrontaliers. Les navires de pêche peuvent être équipés d'un système de surveillance des navires (VMS), mais ils peuvent également être impliqués dans le trafic de stupéfiants, car ils ne respectent pas strictement le code ISPS, dans le trafic d'armes, car les armes peuvent facilement être dissimulées dans les navires de pêche, dans le transbordement, car les navires de pêche ont très souvent des rendez-vous obscurs avec d'autres navires de soutien pour transborder les captures ou d'autres marchandises illégales, dans la traite des êtres humains, car l'exploitation du travail non rémunéré est un problème courant à bord des navires de pêche, et la traite des êtres humains par ces navires ne peut être ignorée. Cette situation est exacerbée par le manque de finition juridique au niveau national, étant donné les nombreux défis juridiques et structurels à relever pour traiter de manière globale les TMC interdépendantes. La région ne peut pas se permettre d'avoir des outils et des mécanismes spécifiques pour chacun des crimes maritimes transfrontaliers. En bref, la lutte contre le trafic de stupéfiants exige de s'attaquer également à d'autres crimes maritimes.

4. Le système d'information sur le suivi et le contrôle des navires (VTMIS) et l'adoption d'une politique régionale sur la sécurité portuaire et la sécurité de la navigation : Si les ports favorisent la croissance économique, ils peuvent aussi servir de support logistique à des activités illicites. Environ 500 millions de conteneurs sont expédiés chaque année dans le monde. Les inspections de navires ou de conteneurs sont très rares, voire inexistantes, dans

la région. Il semble y avoir une relation directe entre la croissance économique, le développement des ports et les activités illicites. La COI coordonne le programme de sécurité portuaire et de sécurité de la navigation (PSP) et travaille sur deux aspects majeurs de la sécurité maritime : l'augmentation des capacités de gestion des risques pour surveiller les risques associés aux cargaisons, aux mouvements dans les ports et aux passagers traversant les frontières extérieures, en renforçant le cadre national et régional de gestion des risques liés à la sécurité des ports et le développement d'un système d'information avancé sur les cargaisons, conformément au code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (code ISPS). Les actions concrètes sont les suivantes :

1. Développer **un système d'information sur le suivi et la surveillance des navires (VTMIS)** pour les territoires maritimes des pays, y compris les mesures obligatoires pour tous les navires, quelle que soit leur taille, d'être équipés de dispositifs de détection et d'un système de partage d'informations, de rapports et d'échange de données sur le fret et les passagers, tant au niveau national que régional.
2. Obtenir l'approbation **d'une politique régionale sur la sécurité portuaire et la sécurité de la navigation** afin que tous les pays de la région adoptent des mesures similaires.

5. Legal Finish et capacité juridiques : La base juridique permettant de sanctionner les crimes en mer reste largement insuffisante dans la région. Les poursuites engagées par les Seychelles, le Kenya et Maurice à l'encontre des pirates ont démontré que cela était possible. Des dispositions ont été prises pour les études relatives à la sécurité des ports et à la sûreté de la navigation. Ces études détermineront également l'existence ou l'absence de dispositions relatives à la violation des lois sur les crimes maritimes, les sanctions applicables (et le degré d'harmonisation entre les Etats qui coopèrent), la juridiction concernant les incidents de crimes maritimes, le droit de la preuve dans les autres pays, le droit de la procédure pénale et l'existence de traités d'extradition et/ou d'entraide judiciaire entre les signataires régionaux. Les évaluations fourniront des éléments pour une réforme judiciaire visant à supprimer les obstacles à la lutte contre les crimes maritimes tout au long de la chaîne d'intervention (information, intervention, poursuite, détention). **Les principales actions suivantes ont été proposées :**

Le soutien juridique pour mener à bien les évaluations susmentionnées conformément aux normes internationales en matière de poursuites judiciaires pour les délits maritimes, avec un examen des cadres juridiques en place chez les signataires, procéder à une réforme législative pour poursuivre tous les crimes maritimes en mer, en vue de s'assurer qu'il n'y a pas de lacunes législatives dans la lutte contre la criminalité maritime depuis la phase de perturbation, la phase de poursuite, jusqu'à la phase de détention, suivi de :

Soutien à la rédaction des lois/réglementations nécessaires au ministère ou à l'autorité compétent(e),

Établir une base juridique régionale solide pour lutter contre la criminalité maritime transfrontalière par les moyens suivants :

a) La signature d'un accord régional de coopération entre les pays de la région, qui facilite les enquêtes et les poursuites contre les crimes maritimes.

b) La mise en place d'une plateforme régionale permanente d'enquêteurs et de procureurs permettant un échange et une collaboration bilatérale et multilatérale au cas par cas pour la finition juridique.

**Développer et renforcer les capacités des agences chargées de l'application de la loi
Plaidoyer en faveur d'une juridiction internationale pour la poursuite des
trafiquants de drogue en mer, y compris en haute mer.**

6. Établir un réseau de IFC/ISCs tout en renforçant la confiance et la collaboration entre toutes les SFI, ce qui permettra d'obtenir une image maritime complète de la région : Les navires dans la zone d'intérêt du MASE circulent à travers le monde. Les centres MASE sont cependant limités dans la couverture du suivi des navires d'intérêt. La situation ne se limite pas qu'au CRFIM mais à toutes les autres IFC. Il est donc nécessaire d'assurer le suivi de chaque navire d'intérêt au-delà de la région. La COI a organisé une réunion des centres de fusion et de partage de l'information maritime en Afrique de l'Ouest, dans l'est de l'océan Indien ainsi que dans la région du Pacifique le 29 septembre 2021, qui a conclu à l'unanimité à la nécessité de mettre en réseau tous les centres afin de renforcer les capacités mondiales en matière de sécurité et de sûreté maritimes grâce à un accord de collaboration opérationnelle. Ce réseau permettra d'élargir la coopération indopacifique en formalisant et en structurant les échanges entre les centres de fusion et de partage de l'information maritime, conformément aux dispositions des accords MASE qui prévoient la réalisation de partenariats institutionnels et de collaborations avec des États tiers.